

Conditions générales d'utilisation du Guichet Unique – Autorisations et Foncier

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « Guichet Unique – Autorisations et Foncier - Espace *Mon Compte* » via le site internet :

 <https://gu-ara.numerian.fr/guichet-unique/>

Article 1 - Définitions

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et d'accéder à ou un plusieurs téléservice(s) proposé(s) par la CA Annonay Rhône Agglo et les communes de son territoire administratif qui adhèrent au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme liées au droit des sols.

Le « téléservice » désigne l'espace *Mon Compte* du Guichet Unique – Autorisations et Foncier, auquel l'utilisateur a accès.

Le « service » ou « service gestionnaire » désigne le service Urbanisme – Unité Application Droit des Sols (ADS) de la Communauté d'Agglomération (CA) d'Annonay Rhône Agglo, responsable de la base usagers, utilisée par l'espace *Mon Compte*.

Par « usager », il convient d'entendre l'utilisateur « particulier », l'utilisateur « professionnel » ainsi que les associations. L'utilisateur peut être une personne physique comme une personne morale. L'usage de la langue française est obligatoire.

Le téléservice est édité par la CA Annonay Rhône Agglo : Unité Application Droit des Sols (ADS) - Service Urbanisme, La Lombardière BP8 07430 DAVEZIEUX - 04 75 67 55 57 (Accueil Annonay Rhône Agglo) / 04 75 33 86 65 (Accueil Unité ADS).

L'utilisation du service est strictement conditionnée à l'acceptation par l'utilisateur authentifié des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la CA Annonay Rhône Agglo et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace *Mon Compte*. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

En utilisant le téléservice Guichet Unique – Autorisations et Foncier, l'utilisateur a accès aux services suivants :

- Dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme
- Dépôt d'une demande de déclaration préalable
- Dépôt d'une demande de permis de construire (y compris demande modificative et demande de transfert)
- Dépôt d'une demande de permis d'aménager (y compris demande modificative et demande de transfert)
- Dépôt d'une demande de permis de démolir

Article 3 - Utilisation du téléservice

Le téléservice Guichet Unique – Autorisations et Foncier est, pour l'utilisateur, un service gratuit et facultatif.

Tout dépôt électronique doit être fait obligatoirement via ledit téléservice. Toute saisine par voie électronique effectuée par un autre moyen, concernant une demande couverte par le téléservice, ne sera, par conséquent, pas prise en compte.

Le téléservice est disponible depuis le site internet de la CA Annonay Rhône Agglo ainsi que depuis les sites internet des communes du territoire d'Annonay Rhône Agglo qui adhèrent au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme liées au droit des sols.

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 sous réserve d'incident technique dont le service gestionnaire ne saurait être tenu responsable. L'indisponibilité du téléservice ne pourra donner lieu à indemnisation.

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Celui-ci se réserve le droit de le changer, de bloquer le profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tous termes ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Spécificités techniques et création d'un compte

L'utilisation du téléservice nécessite une connexion et un navigateur internet. Les types de navigateurs admis sont : Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome.

Les formats de fichiers acceptés sont : .pdf, .jpg, .png

Le nombre de fichiers déposés par pièce est de 6 maximum.

La taille maximum des pièces déposées est de 40 Mo (MégaOctets).

L'utilisateur crée un compte, soit en se connectant au téléservice, soit à l'occasion d'une démarche connectée sur un autre téléservice. Sur la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion.

Pour utiliser le téléservice, l'utilisateur fournit une adresse électronique valide, laquelle sera utilisée pour l'envoi de toute réponse de l'autorité administrative compétente relative à la demande.

La création de compte est soumise à validation par lien email pour un particulier et par approbation du service gestionnaires pour un professionnel.

3.2 Gestion des consentements

Dans la rubrique *Mes paramètres*, l'utilisateur peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la CA Annonay Rhône Agglo à l'adresse mail de contact renseignée par l'utilisateur. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.3 Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique *Mes Demandes*, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la CA Annonay Rhône Agglo sur des téléservices reliés à *Mon Compte*.

Article 4 Gestion des données personnelles

Dans la rubrique *Mon Profil*, l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à *Mon Compte*, après recueil du consentement de l'utilisateur.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à *Mon Compte*. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression, soit depuis le téléservice soit en appelant le 04 75 33 86 65 (Accueil Unité ADS). De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la CA Annonay Rhône Agglo se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 5 - Responsabilités et garanties

5.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la CA Annonay Rhône Agglo via le 04 75 33 86 65 (Accueil Unité ADS). La CA Annonay Rhône Agglo ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la

connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La CA Annonay Rhône Agglo ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La CA Annonay Rhône Agglo ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la CA Annonay Rhône Agglo ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation.

La CA Annonay Rhône Agglo décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La CA Annonay Rhône Agglo ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 - Archivage et preuve

La CA Annonay Rhône Agglo est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la CA Annonay Rhône Agglo, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées auprès de la CA Annonay Rhône Agglo : Unité Application Droit des Sols (ADS) - Service Urbanisme, La Lombardière BP8 07430 DAVEZIEUX - 04 75 67 55 57 (Accueil Annonay Rhône Agglo) / 04 75 33 86 65 (Accueil Unité ADS).

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la CA Annonay Rhône Agglo ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la CA Annonay Rhône Agglo, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la CA Annonay Rhône Agglo.

Article 9 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure lui semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs

avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.